

neau, bien qu'il demeure à 75 pieds seulement de chez lui; il n'a qu'à traverser la rue. Cela a duré pendant six mois. Il a promis de voir M. Papineau; il est allé très souvent à Sorel, mais il ne l'a pas vu. Pourquoi? Était-ce parce qu'il savait que M. Papineau n'approuverait pas ces choses s'il les lui disait? Les dépositions sur ce point se trouvent aux pages 19, 130, 172 et 173. Il n'a jamais parlé à M. Papineau au sujet de la peinture. M. Papineau lui a parlé d'abord de la payer, et vous trouverez, si ma mémoire est fidèle, la preuve de cela aux pages 23 et 24. Il y a d'autres preuves de son intention de faire consentir ces deux ou trois hommes qui ont signé ces affidavit, Douaire et Proulx, à signer d'autres déclarations niant ce qu'ils avaient affirmé dans la première, et leur promettant que s'ils niaient ce qu'ils avaient affirmé d'abord, il userait de son influence pour leur faire obtenir de l'ouvrage du gouvernement.

Qu'est-ce que cela veut dire? En quoi cela change-t-il l'intention? En quoi cela modifie-t-il la gravité de la faute? Dans sa lettre contenant le chèque de \$375 pour payer les ouvriers, pages 23 et 24, il ne dit rien de la peinture, et cette lettre a été envoyée le 22 novembre. Le compte pour la peinture est daté du 16 novembre. Ainsi qu'on peut le voir à la page 109, ce compte pour la peinture prise dans les magasins du gouvernement et employée pour peindre la maison de Lanctôt, s'élève à \$88.60 et porte la date du 16 novembre. Douze jours avant l'envoi de la lettre concernant le paiement des ouvriers. Dans sa lettre au ministre datée du 6 décembre, il déclare qu'il a réglé pour la peinture, et cette déclaration n'est pas exacte. Voyez à la page 177, et vous trouverez la lettre de M. Lanctôt au ministre de la Marine et des Pêcheries, datée le 6 décembre 1910. Le ministre lui avait envoyé les affidavit qui avaient été signés dans le mois de novembre. Et que dit-il?

C'est vrai; mais dès que l'ouvrage a été terminé j'ai remboursé le département ainsi qu'il avait été compris avec les employés. J'ai fait la même chose au sujet des matériaux empruntés. Le tout a été payé plusieurs jours avant la déposition de ces documents.

Suivent les dates. C'est daté le 6 décembre. Si nous ouvrons l'Enquête à la page 111, nous découvrons sans qu'il n'y ait moyen de se tromper, que cet argent n'a pas été payé même par Papineau avant le 13 décembre, de sorte que M. Lanctôt dans sa lettre au ministre le 6 décembre, déclare qu'il a payé non seulement les gages des ouvriers, mais aussi les marchandises qui lui ont été livrées, et à la page 111 on trouve le compte de \$81.60 payé le 13 décembre par Papineau. Une semaine après que M. Lanctôt dit l'avoir payé, et M. Papineau dit que M. Lanctôt ne l'a payé que quelque temps après qu'il eût lui-même

payé la compagnie à Montréal. Nous sommes donc en présence d'une déclaration entièrement fausse. Rappelons-nous qu'il n'a rien dit à M. Papineau, c'est M. Papineau qui est allé le trouver. Ce compte a été envoyé à M. Papineau qui dit qu'il a eu occasion de voir M. Lanctôt et il a dit à M. Lanctôt après que celui-ci eût envoyé le compte pour les gages des hommes, \$375, que ces comptes étaient payés. M. Lanctôt ne lui a pas parlé de la peinture. M. Lanctôt avait-il l'intention de payer cette peinture, monsieur l'Orateur? Il ne dit pas la vérité. Il déclare ensuite qu'il n'y avait pas d'autres peintres à Sorel. Or, il y a trois ou quatre témoins qui prouvent que cela n'est pas vrai. On a beaucoup insisté sur le fait qu'un chèque de \$75 a été envoyé. Il n'a pas payé M. Papineau avec un chèque. Je me demande pourquoi? J'aimerais à voir ce chèque, si jamais il a été donné; il n'a pas été produit.

M. LENNOX: Il dit qu'il l'a payé en monnaie courante.

M. CROTHERS: Et lorsqu'il a écrit au ministre le 6 décembre qu'il avait payé les ouvriers et les marchandises, c'était absolument faux, et il savait que c'était faux lorsqu'il a écrit la lettre. M. Papineau lui-même n'avait rien payé à cette date, ou avant le 13 décembre, et une copie du reçu est produite à la page 111, le reçu est fait à Québec le 12 décembre.

Je regrette beaucoup de n'avoir pas le temps de toucher à d'autres parties de la preuve, mais ce que j'ai montré des intentions de M. Lanctôt suffira. Pourquoi a-t-il affirmé des choses fausses si ses intentions étaient honnêtes. Pourquoi avoir recours à cette excuse mesquine et futile qu'il n'y avait pas de peintres dans Sorel? Nous avons la preuve qu'il y avait deux ou trois peintres dans cette ville de 10,000 âmes. Mais admettant qu'il n'y eût pas un peintre dans toute la ville de Sorel, est-ce que cela le justifie d'avoir été complice dans un vol au préjudice de l'Etat. Si sa femme était malade, nous le regrettons beaucoup, mais qu'est-ce que cela a à faire à la question. Ce n'est pas une excuse pour qu'il se fasse le complice des méfaits que j'ai mentionnés. Pourquoi ces excuses insignifiantes sont-elles apportées; pourquoi cet accusé fait-il de fausses déclarations? Il n'a rien dit au ministre lorsqu'il a envoyé sa lettre avec le chèque de \$375.00; il savait que la peinture avait été apportée à sa maison avant cela; il a dit au ministre qu'il avait payé le 6 décembre; tandis qu'elle n'a pas été payée avant le 13 décembre. Il a promis de voir M. Papineau, et pourquoi ne l'a-t-il pas vu? Voilà des indices de fraude et de culpabilité que j'ai indiquées à la Chambre. Ce sont des circonstances qui autoriseraient tout jury dans n'importe quelle partie du Canada, à dé-